



CHSCT FRANCEAGRIMER

Le 12 octobre 2017

L'alliance CFTC CGC était représentée par Christine KLICH

Analyse des registres hygiène & sécurité –danger grave et imminent

Aucune fiche du registre "danger grave et imminent", et heureusement, n'a été présentée au CHSCT. Pour le registre "hygiène et sécurité" il y a eu 7 fiches dont 2 pour la délégation de La Rochelle, 3 pour la délégation de Libourne et 2 pour le siège dont une réclamation concernant le restaurant et qui aurait été, peut-être, plus à sa place dans le cahier mis à disposition dans la salle de restaurant.

Rappel :

Les registres hygiène et sécurité permettent aux agents et aux visiteurs d'y exprimer les problèmes qu'ils rencontrent relevant des domaines de l'hygiène et de la sécurité. Ils sont à votre disposition à l'accueil du bâtiment A et à l'accueil du bâtiment B.

Suivi des précédentes séances

Médecin de prévention en région Auvergne - Rhône-Alpes

Il n'y a toujours pas de médecin de prévention en Rhône-Alpes. Depuis la REATE c'est aussi l'Auvergne qui est impactée.

Suivi des EPI¹

Les agents dans certaines régions comme l'Occitanie n'ont pas les EPI nécessaires à leurs missions.

Avoir des EPI est nécessaire mais il faut que ceux-ci soient adaptés aux missions effectuées par les agents. Un agent effectuant un contrôle dans les vignes n'aura pas le même équipement que celui qui va en abattoir, et comme certains agents sont polyvalents il est important qu'ils aient autant d'équipements que nécessaire.

De plus il est important de renouveler les EPI endommagés, usés ou vieillissants.

Vu la complexité et la dangerosité de certaines salissures le nettoyage des EPI ne peut pas incomber aux agents.

Recommandations issues des rapports d'inspections de l'ISST²

L'ISST a effectué 7 missions d'inspection en 2016 : 2 au siège et 5 en régions (Caen, Lyon, Toulouse, Dijon et Avignon).

La recommandation commune à 5 des 7 missions est le risque de chute des cartons ou objets stockés sur les armoires.

Au siège il y a aussi le nombre important de cafetières, bouilloires sans assurance sur la conformité électrique.

DUERP³

Seul le DUERP de l'ARBORIAL a fait l'objet d'une remise à jour mais il ne fait pas l'objet de ce CHSCT.

Lors de cette mise à jour un fait inquiétant s'est produit au sous-sol. Chaque agent, à son arrivée dans une salle des archives, doit se munir d'un PTI⁴. Si un agent a un malaise et tombe, le PTI qui de fait se trouve en position couché se met à sonner au poste de sécurité. Afin de vérifier leur bon fonctionnement, un PTI a été couché. Il n'y a eu aucune intervention du poste de sécurité ni du service Arborial.

Le service Arborial estime que soit le PTI soit le récepteur pouvait être en panne. Un rappel est fait aussi sur deux conseils déjà donnés :

- toujours prévenir lorsque l'on descend (collègue, supérieur, ...)
- descendre à deux.

L'alliance CFTC - CGC fait remarquer qu'un des agents descend 20 fois par jour et ensuite va dans les services, repasser par le bureau pour informer ses collègues que l'on est remonté et que l'on va dans les étages est une importante perte de temps. D'autre part y a-t-il assez d'ETP pour qu'un agent l'accompagne 20 fois par jour ?

Rappel que ce document est disponible sur l'intranet : [Ressources humaines / Dialogue social / Vie interne / Santé et sécurité au travail / 20/07/2016-Document unique d'évaluation des risques professionnels](#). Ce document concerne les agents de FranceAgriMer. Il évalue les risques professionnels. Il est important que les agents concernés par ce document aillent le consulter régulièrement.

Bilan des accidents du travail

Du 1er janvier au 30 septembre 2017 il y a eu :

63 accidents de trajet dont 37 concernent les agents de Montreuil et 26 ceux en régions. Aucun commentaire de la part des participants. Sur ce type d'accident il est impossible d'établir "l'arbre des causes".

37 accidents de travail tous en région. Depuis le départ du conseiller de prévention, la cellule accidents de travail (créée par les CHSCT et dont Christine KLICH et Philippe MARCEL sont membres) ne s'est pas réunie et donc aucun accident n'a fait l'objet d'étude (cause et conseil). Les assistantes de prévention ayant été formées sur ce point la cellule va pouvoir reprendre ses investigations.

Présentation des acteurs de prévention

La liste des acteurs de prévention a été actualisée au 31/08/2017. Elle se trouve sur l'intranet : [Portail Arborial / Sécurité CHSCT / Informations / Liste des délégués incendie](#).

Les pictogrammes sont mis à jour à chaque déménagement. Aujourd'hui il y a un peu de retard mais cela va être fait. L'administration rappelle qu'un déménagement non validé est "illégal" et que dans

ce cas les pictogrammes ne sont pas mis à jour. Une réflexion est menée sur la possibilité de mettre les brassards sur la porte afin de permettre le repérage des délégués et d'être utilisé par un collègue en cas d'absence.

A Volx et à La Rochelle, les noms des délégués sont sur le tableau d'évacuation. A Libourne il y a une liste comme au siège.

Rappel :

CHACUN EST RESPONSABLE DE SA PROPRE SECURITE

Bilan des formations en hygiène et sécurité

Pas de remarques particulières.

54 participants ont bénéficié de 13 formations en hygiène et sécurité. Certains agents ont pu bénéficier de plusieurs formations. La durée moyenne d'une formation est de 1,5 jour.

QUESTIONS DIVERSES

Déménagement en Occitanie

L'administration suit l'affaire au fur et à mesure. Aujourd'hui on en est aux fondations. L'immeuble est construit avec un cahier des charges imposant une norme de construction environnementale élevée.

Des fenêtres ouvrantes ont été demandées.

Enquête conditions de travail

L'enquête aura lieu à Montreuil et en région. C'est la raison pour laquelle les agents FranceAgriMer en région n'ont pas répondu à celle du MAA.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Christine KLICH, 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Bernard LELLOUCHE, 05 55 12 90 33 (bernard.lellouche@franceagrimer.fr)

¹ EPI : Equipement de Protection Individuel

² ISST : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

³ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

⁴ PTI : Protection Travailleur Isolé